



LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE COMPTE POUR LES SOCIETES ANONYMES (SA)

Documents à fournir

- Les statuts
- Immatriculation au Registre du Commerce et du crédit Mobilier (RCCM) ou Registre Chronologique du Commerce et Déclaration pour l'immatriculation du Registre du Commerce (Chambre du Commerce et de l'Industrie)
- Journal d'Annonce Légale
- Autorisation d'installation
- Procès verbal du 1^{er} (nouvelle société ou de la dernière ancienne société) Conseil d'Administration portant nomination et pouvoir du P.D .G. et D.G. et pouvoir des signataires autorisés à faire fonctionner le compte s'il y a d'autres mandataires
- Pièce officielle d'identité des dirigeants statutaires ou des mandataires
- Versement minimum de FCFA Cinq cent mille (500 000)
- 2 Photos d'identité des signataires



LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE COMPTE POUR LES AFFAIRES PERSONNELLES (Entreprises individuelles)

Documents à fournir

- Autorisation d'installation (Ministère de l'Industrie et du Commerce)
- Immatriculation au Registre du Commerce et du crédit Mobilier (RCCM) ou Registre Chronologique du Commerce et Déclaration pour l'immatriculation du Registre du Commerce (Chambre du Commerce et de l'Industrie)
- Pièce officielle d'identité du promoteur
- Versement minimum de FCFA Cent mille (100 000)
- 2 Photos d'identité



LES CONDITIONS D'OUVERTURE DE COMPTE POUR LES SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE : SARL

Documents à fournir :

- Les statuts
- Immatriculation au Registre du Commerce et du crédit Mobilier (RCCM) ou Registre Chronologique du Commerce et Déclaration pour l'immatriculation du Registre du Commerce (Chambre du Commerce et de l'Industrie)
- Journal d'Annonce Légale
- Autorisation d'installation
- Si dans les statuts il ne figure pas les noms du ou des gérants, fournir le procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires portant nomination du ou des gérants
- Versement minimum de FCFA Deux cent cinquante mille (250 000)
- Pièce officielle d'identité des promoteurs
- Photo d'identité des promoteurs